

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

DELIBERATION N°2020.00088

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AGISSANT DANS LE
DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2020**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH,
M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

03 02 042 24620770-20200214-0202000880

DATE D'APPHICACON : 25 Février 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AGISSANT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2020

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet territorial de développement durable ambitieux qu'elle met en place avec de nombreuses structures de son territoire. La Métropole soutient des associations dont les activités répondent à ses propres objectifs, dans le but de démultiplier le nombre de projets positifs au service des habitants.

La présente délibération présente une partie des associations pour lesquelles il est proposé une subvention de Saint-Etienne Métropole en 2020 à travers le budget du Développement durable.

Lutte contre le Bruit

ACOUCITE

ACOUCITE est une association loi 1901, créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon et de ses membres fondateurs (l'Institut National de REcherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS), Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), le Centre d'études sur les réseaux de transport et l'urbanisme (CERTU), le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Ce pôle de compétence sur l'environnement sonore urbain a pour vocation de favoriser les échanges entre les centres de recherches et les besoins opérationnels des villes et agglomérations, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports terrestres.

L'association ACOUCITE a pour but d'œuvrer au développement des connaissances et du savoir professionnel en environnement sonore et urbain. Depuis 2007, Saint-Etienne Métropole a décidé de soutenir l'association ACOUCITE, dont la compétence technique et méthodologique est largement reconnue dans la réalisation des cartes stratégiques de bruit, du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), et récemment de l'Observatoire du Bruit, et dont les objectifs poursuivis coïncident avec l'acquisition de compétences nouvelles et techniques en matière d'acoustique.

Les missions d'ACOUCITE portent sur les domaines d'action suivants :

- proposition et organisation de programmes de recherche et d'actions expérimentales en coopération avec les collectivités territoriales, les établissements de recherche et l'industrie sur les problématiques de nuisances sonores,
- accompagnement et mise en œuvre des PPBE en région Rhône-Alpes,
- accompagnement et suivi des observatoires d'agglomération,
- organisation de formations techniques, et accompagnement au transfert et à la mise au format SIG de données,
- valorisation et partage des méthodologies et des retours d'expériences entre partenaires en Rhône-Alpes,
- recensement, publication et diffusion des connaissances acquises et des résultats des actions réalisées en Rhône-Alpes.

Il est ainsi proposé de subventionner cette association à hauteur de 10 000 € pour 2020, somme identique à la subvention de 2019.

Energie climat

FIBOIS 42

FIBOIS 42 est une structure interprofessionnelle de la filière bois dans la Loire. A ce titre, elle s'est positionnée pour animer la nouvelle charte forestière du Pilat 2020-2026.

Une Charte Forestière de Territoire (CFT) est un outil d'aménagement et de développement durable des territoires qui permet d'insérer les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel. Elle doit répondre à l'un ou à plusieurs des objectifs suivants :

- garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leurs sont connexes ;
- contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers ;
- renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers ;
- favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau d'un massif forestier.

Même si Saint-Etienne Métropole n'a pas élaboré de charte forestière à l'échelle de son territoire, l'avenir de la forêt du Pilat présente des enjeux pour son développement :

- elle joue un rôle de régulateur de climat local et de stockage de carbone ;
- elle représente une réserve de biodiversité à préserver ;
- elle joue un rôle dans la préservation des ressources en eau ;
- elle fournit une énergie renouvelable, locale, non délocalisable ;
- elle représente un bassin d'emplois non négligeable.

Il est donc proposé que Saint-Etienne Métropole s'implique fortement dans la charte forestière du Pilat et verse une subvention à FIBOIS 42 de 3 000 € en 2020 pour la soutenir dans l'animation de la démarche.

Biodiversité et nature en ville

FERME EN CHANTIER

L'association La ferme en chantier accompagne les projets de jardins et vergers en permaculture sur le territoire. Dans le cadre de l'AMI Ville durable, l'association est notamment maître d'ouvrage d'une action qui consiste à réaliser une étude de dépollution des sols sur un délaissé urbain et aboutissant à la création d'une forêt nourricière urbaine dense ouverte largement à la participation des habitants.

Cette action s'intègre pleinement dans les engagements du projet de territoire en matière de transition énergétique et écologique. En effet, l'agriculture urbaine en permaculture permet de produire des aliments sains qui ne dégradent pas l'environnement grâce à des pratiques de régénération des sols. Elle contribue à créer la trame verte urbaine et à lutter contre les îlots de chaleur urbains tout en apportant une réponse à l'autonomie alimentaire des villes et à la limitation du fret en ville. Enfin, elle contribue à créer des échanges solidaires entre les habitants des quartiers.

Il est donc proposé un soutien par une subvention de 3 000 € à l'association Ferme en chantier pour l'année 2020, soit le même montant qu'en 2019.

SYNDICAT APICOLE 42

Le syndicat apicole de la Loire s'est proposé d'assurer le suivi et l'entretien de six ruches propriété de Saint-Etienne Métropole implantées à Saint-Etienne au Crêt de la Faye et à la Maison de la Nature de la Cotonne. La Métropole souhaite ainsi soutenir l'activité du Syndicat qui mène un travail de long terme en faveur de la préservation de l'abeille et de la production de miel.

Il est proposé d'attribuer au syndicat une subvention de 2 200 € pour l'année 2020 comme lors des trois années précédentes.

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne Rhône Alpes (CEN Auvergne Rhône-Alpes) a pour objectif la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la région Rhône-Alpes, afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la collectivité, selon l'article 1 de ses statuts du 22 avril 1987, modifiés le 10 août 1994 et le 22 mai 2007.

Un programme d'actions « Contrat Vert et Bleu (CVB) » en faveur de la préservation et de la restauration de la Trame Verte et Bleue a été défini de manière partenariale entre Saint-Etienne Métropole et la région Auvergne-Rhône-Alpes, et validé par délibérations du Conseil de Communauté le 10 septembre 2015 et de l'Assemblée régionale le 16 octobre 2015.

Saint-Etienne Métropole assure la mise en œuvre de ce programme qui comprend vingt-trois actions conduites par dix-sept porteurs de projets et maîtres d'ouvrage pendant cinq ans (2016-20). L'ensemble du programme d'actions porte sur un montant global de 7,3 M€ répartis en quatre volets. Saint-Etienne Métropole doit pour conduire ce programme s'entourer de compétences multiples. Elle sollicite le CEN Auvergne-Rhône-Alpes pour l'aider dans l'animation technique de ce programme.

A ce titre, il est proposé de verser au CEN Auvergne Rhône-Alpes une subvention de 6 000 € au titre de l'année 2020, comme en 2019.

Education à l'environnement

APIEU MILLE FEUILLE

APIEU 1000 FEUILLES est une association stéphanoise spécialisée dans la médiation, l'éducation, et la sensibilisation des publics au développement durable. Elle intervient chaque année lors des événements proposés par Saint-Etienne Métropole, lors de la semaine du développement durable et de la semaine de la mobilité par exemple. Pour 2020, l'association sollicite un soutien à Saint-Etienne Métropole pour l'aider à mettre en œuvre son projet associatif au service des habitants de son territoire.

Il est proposé à ce titre d'attribuer une subvention de 3 500 € à APIEU 1000 FEUILLES pour l'année 2020.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **attribue des subventions aux associations Apieu Mille Feuilles (3 500 €), CEN Auvergne-Rhône-Alpes (6 000 €), Syndicat apicole 42 (2 200 €), Ferme en chantier (3 000 €), Fibois 42 (3 000 €), et Acoucité (10 000 €),**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Développement Durable Energie (section fonctionnement) de l'exercice 2020 et au budget annexe des réseaux de chaleur (section fonctionnement) de l'exercice 2020 pour la subvention à FIBOIS 42.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU